

# 2022

# RAPPORT D'ACTIVITE

## MUM

Maison d'Urgence pour Mères



## Préambule

Le dispositif de la MUM – Maison d'Urgence pour les Mères, a ouvert en Septembre 2022.  
Le présent rapport ne concerne donc que les quatre derniers mois de l'année (Septembre à Décembre).

Initialement, 4 places d'hébergement (pour 4 mères et leurs nouveau-nés) ont été ouvertes en septembre, puis 2 places supplémentaires ont été ajoutées en décembre.

### Table des matières

Introduction : contexte et création du dispositif .....	- 4 -
I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF .....	- 5 -
a. Objectifs .....	- 5 -
b. Ressources Humaines - organigramme .....	- 5 -
c. Moyens logistiques .....	- 6 -
d. Environnement.....	- 6 -
II. ACTIVITÉ 2022 .....	- 7 -
a. Procédure d'admission .....	- 7 -
b. Données socio-administratives.....	- 8 -
c. Accompagnement sanitaire .....	- 12 -
d. Accompagnement social.....	- 15 -
III. AXES DE DÉVELOPPEMENT .....	- 16 -

### Introduction : contexte et création du dispositif

Depuis plusieurs années, le nombre de femmes sortant de maternité et se retrouvant sans solution d'hébergement est en constante augmentation en France. Ces femmes et leurs nouveau-nés constituent un public particulièrement vulnérable qui nécessite un accompagnement spécifique. Nantes, comme la plupart des grandes métropoles, n'échappe pas à ce phénomène.

L'ASBL a développé ces dernières années un ensemble de dispositifs d'accompagnement des familles en précarité sociale, de soutien à la parentalité et de protection de l'enfance, et permettant ainsi de structurer un accompagnement de qualité des femmes et de leurs enfants.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté les services de l'Etat dans le département de Loire Atlantique, l'ASBL s'est ainsi positionnée pour proposer la création de 8 places d'hébergement (4 mères et leurs nouveau-nés) pour femmes en post-maternité.

Ce dispositif a été créé au début du mois de Septembre 2022, puis en accord avec les services de l'État, 4 autres places supplémentaires (2 mères et leurs nouveau-nés) ont été ajoutées au mois de Décembre.

### I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

#### a. Objectifs

L'ouverture du dispositif répond à trois objectifs principaux :

1. Accéder à une mise à l'abri sans délai ;
2. Bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire ;
3. Constituer une passerelle vers le logement pérenne, en fonction de chaque situation administrative et personnelle.

Pour ce faire, l'ASBL a mis à disposition une maison particulière. Cette maison se situe à Vertou, à proximité du service des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Pédiatriques, afin de permettre la mutualisation de certaines ressources et de faciliter les échanges et retours d'expérience.

#### b. Ressources Humaines - organigramme

Directeur général : M. Gilles DUCASSÉ

Directeur du Pôle Santé : M. Philippe COUFFIN

Chef de service (0,1 ETP): M. Pierre CAMI

Accompagnante socio-éducative  
(0,5 ETP)  
Mme Pauline SCHUPPE

Auxiliaire de puériculture  
(Total 0,5 ETP)  
Mme Karen HEURTIN  
Mme Elise MAILLET

Services transversaux (ASBL):

- Service Maintenance
- Service Ressources Humaines
- Service Comptabilité
- Service Administratif
- Chargé de mission Parentalité
- Chargé de mission Qualité

### c. Moyens logistiques

L'ASBL a mis à disposition du nouveau dispositif une maison particulière située sur la commune de Vertou (44120). Chaque femme et son nouveau-né sont hébergés dans une chambre privative, et des espaces communs sont partagés entre elles : une cuisine, un grand salon, deux salles de bain, un garage et des espaces de rangement, et un grand jardin arboré. La maison est adaptée à l'utilisation des poussettes, qui peuvent être entreposées dans une entrée et un garage spacieux.

Chaque chambre dispose d'un berceau type « cododo », pour permettre aux mères de dormir tout prêt de leur nourrisson. Des tables à langer et baignoires pour bébés sont disposées dans les salles de bain. De plus, un coin « bébé » a été aménagé dans le salon, avec des tapis de sol et des jouets d'éveil adaptés pour des nourrissons. Des transats pour bébé et des chaises hautes sont également à disposition.

Le service maintenance est opérationnel pour assurer le développement de l'environnement de la maison, et les éventuelles réparations à faire. L'accès à internet est assuré par une connexion Wi-Fi accessible depuis tous les espaces de la maison.

Enfin, les bureaux des professionnels du dispositif se trouvent sur le même site que le service des LHSS pédiatriques, situé à 10 minutes à pied de la MUM. Les professionnels ont donc la possibilité de recevoir les résidentes en rendez-vous dans un bureau d'entretien, hors de leur lieu de vie et dans le respect de la confidentialité.

### d. Environnement

La MUM se situe dans un quartier résidentiel paisible. L'arrêt de bus le plus proche se situe à 3 min à pied : la ligne de bus n°42 qui va directement à la station d'échange Pirmil dans un sens, et au centre de la commune de Vertou dans l'autre.

La MUM se situe non loin d'un centre commercial avec une grande surface et des commerces.

La MUM permet un accès facile aux lieux/prestataires de soins suivants :

- La PMI – Protection Maternelle et Infantile, de la commune de Vertou (via un accès direct en bus) ;
- Le CHU de Nantes notamment le service des urgences pédiatriques, situé à 15 minutes en voiture (35 minutes en transport en commun) ;
- Les professionnels de santé libéraux comme les médecins généralistes et sages-femmes libérales ;
- Plusieurs laboratoires d'analyse médicale sont situés à proximité de la MUM ;
- Une pharmacie d'officine avec laquelle l'ASBL a un accord de collaboration, se situe à moins de 15 minutes à pied de la MUM.

## II. ACTIVITÉ 2022

### a. Procédure d'admission

L'orientation des personnes admises dans la MUM se fait par le SI-SIAO 44, qui centralise les demandes d'hébergement, notamment celles émanant de la maternité du CHU de Nantes.

Les travailleurs sociaux du SI-SIAO orientent les femmes vers la MUM selon :

- Les critères d'admission de la MUM, tels que définis par la DDETS 44 dans le cahier des charges<sup>1</sup> pour la « *création de places d'hébergement d'urgence pour femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement dans le département de Loire Atlantique par transformation de nuitées hôtelières* ».
  - En 2022, il a été proposé à la DDETS 44 d'héberger des femmes isolées (ou qui acceptent d'être hébergées sans le père de l'enfant), avec seulement leur nouveau-né avec elle, en sortie de maternité. Ces critères pourront être amenés à évoluer en 2023 pour permettre d'accueillir des femmes enceintes dans le dernier trimestre de la grossesse, et/ou accompagnée d'un autre enfant que le nouveau-né.
- Des facteurs de vulnérabilité particuliers portés à leur connaissance, pouvant potentiellement impacter la santé de la mère et/ou de l'enfant, ainsi que le lien mère-enfant (ex : une fragilité psychologique identifiée par les travailleurs sociaux et/ou l'équipe de la maternité, un besoin en accompagnement à la parentalité clairement exprimé par la mère ou identifié par des professionnels en pré-maternité, une situation administrative particulièrement complexe, etc.).

L'admission dans la MUM se fait :

- Soit directement en sortie de maternité, ce qui a été le cas pour 3 femmes jusqu'à présent ;
- Soit depuis un hébergement d'urgence à l'hôtel, par le SIAO 44, de quelques nuits en sortie de maternité, ce qui a été le cas pour les 3 autres femmes accueillies en 2022.

À leur arrivée, les résidentes sont accueillies par l'accompagnante socio-éducative, qui présente la chambre, la maison et l'environnement immédiat, et s'enquiert des besoins immédiats en puériculture (ex : couches, lait infantile, biberon, gigoteuse, etc.) ou de manière générale (orientation vers des associations proposant des colis alimentaires ou vestimentaires, etc.).

---

<sup>1</sup> <https://www.gouvernement.fr/1500-places-d-hebergement-d-urgence-pour-les-femmes-en-pre-ou-post-maternite-sans-solution-de>

Un premier entretien est alors programmé entre l'accompagnante socio-éducative et la personne dans les jours suivants son admission dans le dispositif. Il s'agit d'évaluer dans un premier temps la situation administrative et les besoins sociaux urgents de la personne accueillie.

Une auxiliaire de puériculture passe également dans la MUM pour évaluer l'état de santé du nouveau-né, répondre aux questions, et proposer une séance d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques en lien avec le nouveau-né, tel que les recommandations en matière de couchage du nouveau-né, un soutien à l'allaitement si la mère allaite, des explications sur la préparation du biberon lorsque nécessaire, etc. Cette première rencontre a également pour but d'évaluer les futurs besoins d'accompagnement par l'auxiliaire de puériculture.

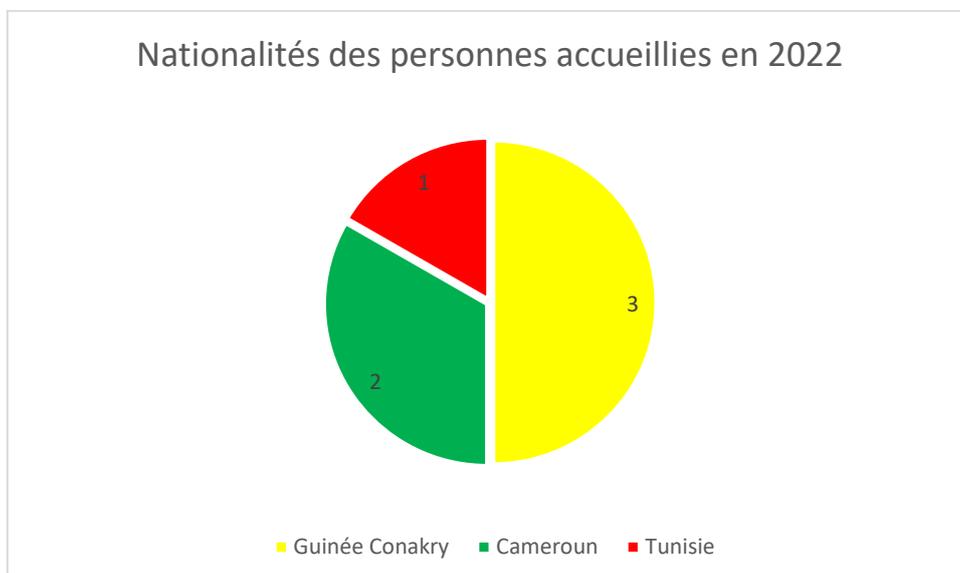
Enfin, un entretien d'accueil est également programmé avec le chef de service dans les premiers jours après l'admission. Cet entretien a pour objectif de présenter les missions du dispositif, de garantir le respect des droits des usagers, et de présenter et de procéder à la signature des divers documents (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, formulaire d'autorisation de diffusion d'image, et formulaire de désignation de personne de confiance).

### b. Données socio-administratives

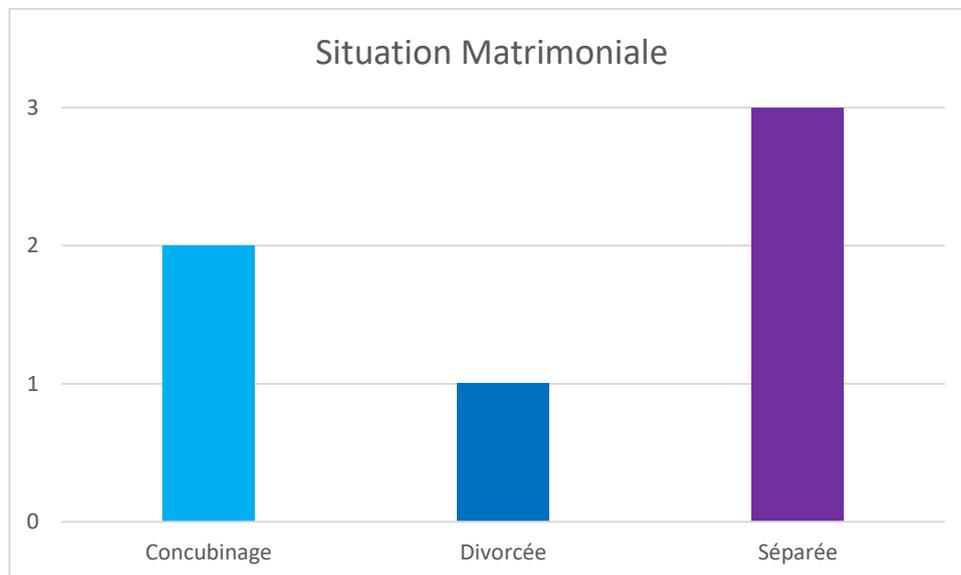
#### Typologie des familles

En 2022, les 6 familles accueillies étaient constituées d'une mère et de leur bébé.

#### Nationalités



### Situation Matrimoniale des mères (à l'admission)

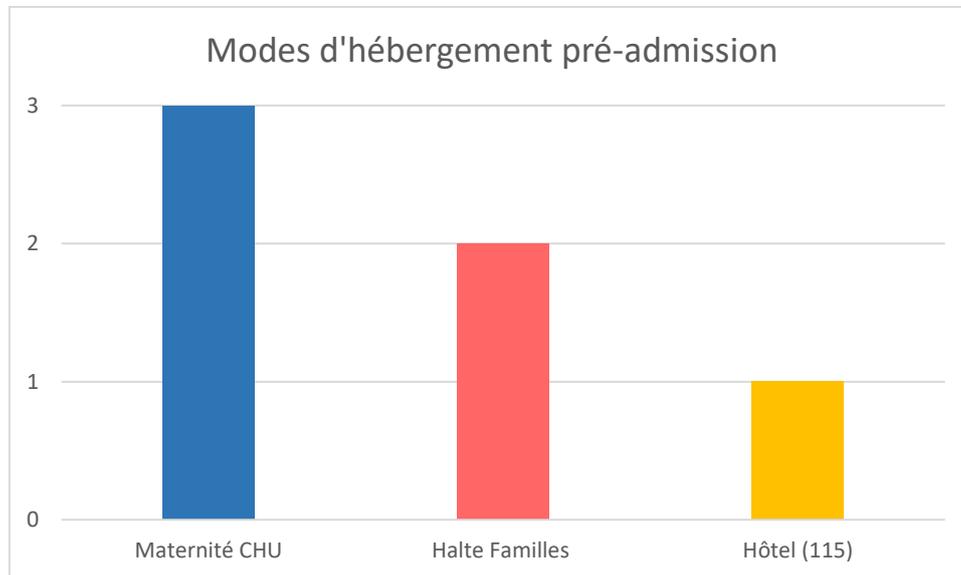


- Sur les 6 mères accueillies en 2022, 2 étaient encore en concubinage et 1 autre quoique séparée du père de l'enfant, entretenait un lien avec celui-ci.
- L'hébergement et l'accompagnement des pères n'est pas possible sur la MUM ; néanmoins leur présence est possible en journée. Il est demandé à la mère de prévenir et, si possible, solliciter l'accord de ses colocataires.
- Parmi les femmes accueillies en 2022, au moins 2 avaient subi des violences psychologiques et/ou physiques de la part du père de l'enfant. Ces femmes ont été orientées vers des dispositifs/acteurs spécialisés dans l'accompagnement de ces situations (ex : Citad'elles<sup>2</sup>, La Cimade).

---

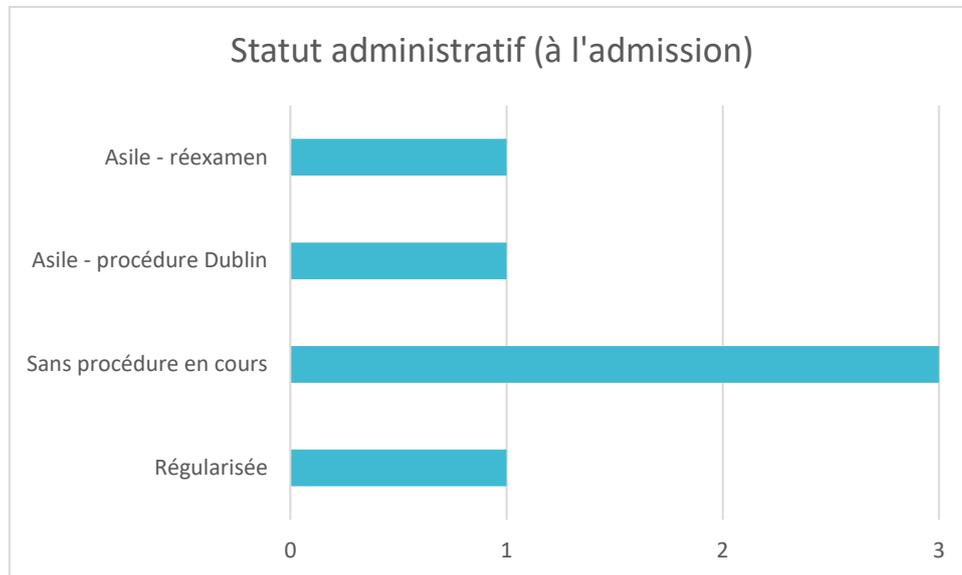
<sup>2</sup> <https://www.nantescitadelles.fr/>

### Mode d'hébergement avant admission sur la MUM



- 3 familles sur 6 ont été admises directement en sortie de maternité (CHU Nantes)
- 2 familles avaient passé quelques nuits à la Halte Famille gérée par l'association France Horizon avant d'intégrer la MUM, et 1 avait été hébergée dans un hôtel par le 115 entre la sortie de maternité et l'admission à la MUM.
- Dans le futur, nous essayerons de faire en sorte de pouvoir accueillir les personnes directement en sortie de maternité, afin de limiter les déménagements et changements d'environnement, qui sont facteurs de stress et d'inquiétude. Idéalement, nous souhaiterions aussi pouvoir accueillir les futures mères dès le 3<sup>ème</sup> trimestre de leur grossesse, afin qu'elle puisse s'installer et envisager l'accouchement et l'arrivée du bébé de manière plus sereine.

### Situation administrative des personnes accueillies à l'admission



- L'accueil à la MUM est inconditionnel ;
- Selon le statut des personnes à leur admission, et compte tenu des délais de certaines procédures, il est parfois difficile de faire évoluer le statut des personnes sur la durée du séjour à la MUM (en principe de 6 mois).

### Ressources financières à l'admission

Sur les 6 familles accueillies en 2022, seule une avait des ressources financières à l'admission (employée par une entreprise et prestations de la CAF).

### c. Accompagnement sanitaire

#### **Suivi du nouveau-né**

5 des 6 familles ont bénéficié d'un suivi à la PMI de secteur (Vertou) pour le suivi du développement psychomoteur et du calendrier vaccinal pour leur nouveau-né.

1 famille a été accompagnée par la PMI de Saint-Herblain (Sillon de Bretagne), par choix (au vu de son ancien mode d'hébergement dans le secteur).

La mise en lien avec la PMI s'est faite soit directement par la maternité du CHU (lorsque l'admission à la MUM était connue des professionnels de la maternité avant la sortie), soit avec l'aide de l'accompagnante socio-éducative du dispositif pour les familles qui avaient transité par l'hôtel avant de venir à la MUM.

#### **Suivi médical**

Sur les 6 familles accompagnées en 2022, seules 2 avaient un médecin traitant identifié au moment de leur admission dans le dispositif.

Pour 1 des mères qui avait un problème de santé chronique : un lien a été fait par l'accompagnante socio-éducative avec un médecin généraliste, qui a accepté de devenir le médecin traitant de la famille.

Lorsque nécessaire, les résidentes de la MUM ont pu solliciter les conseils et compétences des professionnels du dispositif, et dans des cas plus aigus, faire appel aux professionnels de santé du service des Lits Halte Soins Santé Pédiatriques, situé à proximité de la MUM.

Un travail de sensibilisation et d'éducation sur le parcours de soin en France a été fait par les professionnels du dispositif : notamment sur la vigilance quant aux premiers mois du nourrisson, et de l'importance de consulter un médecin au plus vite dès l'apparition d'un épisode de fièvre chez un nourrisson  $\leq 3$  mois.

### **Promotion de la santé de la mère et de l'enfant**

Les auxiliaires de puériculture sont intervenues toutes les semaines dans la MUM, notamment au travers d'ateliers collectifs (avec les mères présentes), qui tenaient place dans le salon de la maison. Lorsque nécessaire, les auxiliaires ont également proposé aux mères un accompagnement individuel via des entretiens en chambre.

Les sujets abordés lors de ces ateliers collectifs sont liés à la santé de la mère et du nouveau-né/nourrisson, en soutien aux recommandations adressées par les professionnels de PMI et médecins libéraux.

Dans les premières semaines après l'admission, les thématiques abordées sont les suivantes :

- Le couchage des bébés
- Soutien à l'allaitement maternel
- Préparation et hygiène du biberon
- Alimentation du nouveau-né
- Soins d'hygiène
- Les pleurs de bébé
- Surveillance de symptômes courant chez le nourrisson (ex : température)
- DRP – Désobstruction Rhino-Pharyngée.

Ensuite les thématiques évoluent selon le développement des bébés :

- Diversification alimentaire
- Les postures (assis / sur le dos / sur le ventre)
- Le développement psycho-affectif.

Le cadre des ateliers collectifs permet aux mères d'échanger sur leurs pratiques et sur leurs émotions, dans un cadre sécurisant et bienveillant.

### Approvisionnement en matériel et équipement de puériculture

La mission de la MUM est de proposer un accompagnement adapté aux besoins du public. Pour ce faire, les professionnels ont évalué avec les familles leurs besoins en termes de matériel et d'équipement de puériculture.

Ces besoins ont ensuite été adressés par :

1. L'achat par le dispositif d'équipement adapté : biberon, baignoire pour bébé, thermomètres, matériel d'hygiène etc.
2. L'achat par le dispositif et de manière régulière des consommables tels que les couches, les cotons de soin, les crèmes pour le change, le sérum physiologique, etc.
3. Un appel aux dons : Le service administratif de l'Association Saint Benoit Labre a publié un appel aux dons lancé à l'ouverture du dispositif en Septembre 2022, et a collecté et orienté les retours des personnes donatrices.
4. La collaboration avec des ressources extérieures notamment
  - La Fabrik pour Agir : une association qui *« a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire, de lutter contre l'exclusion et d'aider l'insertion sociale et économique des personnes démunies »*<sup>3</sup>
  - La Frat' : *« une association loi 1901. Elle organise de nombreuses activités et événements, comme les distributions alimentaires ou encore des entraides numériques et vestimentaires »*<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> <https://www.lafabrikpouragir.org/>

<sup>4</sup> <https://fraternitenantes.fr/>

### **d. Accompagnement social**

Une accompagnante socio-éducative est présente à mi-temps sur le dispositif pour accompagner les personnes accueillies dans l'ensemble de leurs démarches. D'une part, il s'agit de veiller que les personnes accueillies connaissent et bénéficient de l'ensemble des droits auxquels elles peuvent avoir accès, d'un point de vue social et administratif.

D'autre part, il s'agit de cibler au mieux leurs besoins pour être en mesure de les conseiller sur les démarches à suivre mais aussi de les orienter vers les lieux, associations et institutions adaptées. La proximité et le temps alloué à l'accompagnante socio-éducative lui permet de les accompagner, si nécessaire et si souhaité, lors de rendez-vous extérieurs (à la CAF, au CCAS, à la Sécurité Sociale, dans des CSC – Centre Socio Culturel, etc.)

Ensuite, l'accompagnement socio-médical de proximité proposé par le dispositif permet de travailler des sujets de fond (cohabitation, parentalité, séjour, contraception, santé, etc.) permettant aux personnes accueillies d'être plus en mesure d'appréhender leur sortie du dispositif. Cet accompagnement s'inscrit et répond à un objectif d'autonomisation. Suivant cet objectif, différents étayages socio-médicaux, le plus adaptés possibles à chaque situation, ont pu être mis en place pour chaque famille.

### **Vie en collectivité**

Les familles étant accueillies dans une seule et même maison, l'accompagnement socio-sanitaire du dispositif a en partie porté sur la vie en collectivité. Des temps de discussions, des réunions avec les résidentes, des roulements pour le ménage et l'entretien notamment, ont été mis en place pour s'assurer du bon déroulement de la cohabitation. Ces outils pourront être repensés et améliorés en collaboration avec les résidentes lors de l'année 2023.

### **Sortie du dispositif**

Préparer la sortie du dispositif est aussi un axe de travail majeur pour l'équipe. La durée du contrat (3 mois renouvelable 1 fois) et la complexité des situations administratives des femmes accueillies ne permet pas toujours de voir les situations évoluer pendant ce laps de temps. Des discussions avec les acteurs associatifs et institutionnels (ex : SIAO44, Conseil Départemental) ont été engagées et seront poursuivies en 2023, afin de pouvoir identifier des solutions d'hébergement et de logement à la sortie de la MUM.

### III. AXES DE DÉVELOPPEMENT

Après les premiers mois d'existence du service, nous avons pu identifier plusieurs axes de développement.

#### **Développement des activités collectives autour de la puériculture et de la parentalité**

Un programme d'activités collectives autour de la santé de la femme ainsi que de la santé et du développement du nouveau-né est en cours de préparation et de mise en place.

De plus, nous souhaiterions développer et pérenniser la participation du dispositif et des personnes accueillies aux activités collectives autour de la parentalité, développées en transversalité au sein de l'ASBL.

#### **Développement de partenariats avec les acteurs de la métropole nantaise**

L'accompagnement de femmes et de leur nouveau-né nous amène à être en contact régulier avec les acteurs du monde médico-social de la métropole Nantaise ainsi qu'avec les différentes institutions (SIAO 44, CAF, Conseil Départemental, etc.). La formalisation de ces partenariats au cours de l'année 2023 nous permettra une meilleure connaissance du secteur et des possibilités d'accompagnement, ainsi qu'une plus grande fluidité dans les parcours des familles.

#### **Réflexion autour de l'accueil des pères**

L'accueil des pères des enfants, qui sont présents et soutenant, est un axe que l'ASBL et le dispositif MUM souhaitent développer. Des propositions en ce sens seront formulées auprès des institutions compétentes.